

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe, Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Claudine AMOUDRY, Nathalie BIBOLLET, Noël CADET, Christian COMBAZ, Daniel CHARVAZ, Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Dominique NOYEAU, Jean RONZATTI, Carole VASCHALDE
Absentes excusées : Christel GACHON (pouvoir à Carole VASCHALDE), Stéphanie SANCHEZ
Secrétaire de séance : Jean RONZATTI
Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, Secrétaire Général de la Mairie

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et leur propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2016, ce qui est fait à l'unanimité.

Jean RONZATTI est désigné secrétaire de séance.

INTERCOMMUNALITE

Mise en place de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Laurent VERNAZ/Sandrine POIGNET

Monsieur le Maire fait part, conjointement à Sandrine POIGNET et Laurent VERNAZ, Conseillers Communautaires de Frontenex à la Communauté d'Agglomération ARLYSERE, officiellement créée le 1^{er} janvier 2017, des premières décisions prises par cette nouvelle entité, regroupant les 4 communautés de communes du bassin.

Sandrine POIGNET indique que lors du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017, ont été installés les 74 membres et ont été élus 1 président et 15 vice-présidents.

Il existe plusieurs niveaux de délégation et ainsi, 10 vice-présidents gèreront les 5 piliers (Service et équipements à la population / Cohésion sociale et logement / Développement économique et touristique / Environnement et développement durable / Administration générale et ressources).

Elle précise qu'elle est Conseillère Déléguée avec une délégation pour gérer la commission « accessibilité intercommunale » qui dans un premier temps, s'attachera à répertorier toutes les actions liées à cette problématique.

Laurent VERNAZ ajoute qu'avec Sandrine POIGNET et Jean-Paul GIRARD, en sa qualité de maire, ils participeront au Bureau élargi, organe important dans la préparation des décisions.

Sandrine POIGNET conclut en indiquant que les ateliers thématiques seront mis en place après l'installation des commissions opérationnelles.

Transfert des zones d'activités économiques et artisanales à ARLYSERE

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération, Monsieur le Maire indique qu'une réflexion doit être engagée pour transférer les zones d'activités économiques et artisanales à ARLYSERE mais qu'il est prématuré d'adopter une décision.

Il est nécessaire de travailler conjointement avec ARLYSERE pour en définir les conditions techniques et financières. Thierry RANGONE indique qu'il y aura un transfert de charges entre la Commune et la Communauté d'Agglomération, qui devra être acté par une commission spécialement créée pour l'évaluer financièrement.

Concernant les zones d'activité, Laurent VERNAZ indique que le Conseil Communautaire, lors de sa première séance, a entériné des cessions de terrains de Tétrapole (Tournon) pour près d'1 700 000 €.

Modification de la dénomination de l'aérodrome d'Albertville

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil Municipal que le SIMACS qui gère l'Aérodrome d'Albertville a été sollicité par l'Aéroclub d'Albertville et l'Association des Usagers de l'Aérodrome afin d'engager une démarche en vue de modifier le nom de l'Aérodrome dans le but d'associer son nom à celui du Général Pierre DELACHENAL.

Né en 1918 à Saint-Pierre d'Albigny, le Général Pierre DELACHENAL fut sous le grade de commandant, le premier commandant de la patrouille de France en 1953. Nommé au grade de général de brigade aérienne en 1965, Pierre Delachenal a notamment commandé le 2^{ème} CATAAC (Commandement Aérien Tactique) et la 2^e région aérienne à Villacoublay.

Grand Officier de la Légion d'honneur, Grand-Croix de l'ordre national du Mérite, médaille de l'Aéronautique il est par ailleurs le parrain de l'Aéroclub d'Albertville.

Sa fille, Geneviève BRIJARD contactée par le Président de l'aéroclub, a donné son aval pour ce projet.

La demande de changement de nom a été faite au préfet par courrier suite à la délibération du SIMACS à l'unanimité le 15 décembre 2016.

Il doit charger la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Centre-Est (DSAC-CE) d'instruire la demande en vérifiant notamment l'avis des parties intéressées telles que les communes d'assise de la plate-forme, les collectivités dont le nom est rajoutée à la dénomination, les personnes concernées ou ayants droits,...

Après instruction et aval du Préfet, la DSA-CE transmet le dossier à la Direction du Transport Aérien (DTA) qui poursuit l'instruction et prépare le cas échéant l'arrête ministériel de dénomination.

Au vu de la complexité et la longueur de la procédure et dans la mesure où l'association des usagers souhaiterait pouvoir officialiser le changement de nom lors de la fête de l'aérodrome programmée le 16 juillet 2017, il convient de se positionner rapidement sur cette demande.

Dominique NOYEAU indique qu'il aurait été souhaitable de faire figurer le nom de quelqu'un qui a œuvré directement pour l'aérodrome car il s'interroge sur le réel apport du Général DELACHENAL.

A la majorité (3 absentions), le Conseil Municipal, la Commune en tant qu'assise de la plate-forme, se prononce favorablement sur le projet de modification de la dénomination de l'aérodrome d'Albertville en Albertville - Général Pierre DELACHENAL.

Alain FINA fait part d'un possible agrandissement de l'aérodrome.

TRAVAUX

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD/Thierry RANGONE

Rénovation thermique des bâtiments communaux : point sur l'opération

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font part des travaux sur le gymnase des Coquelicots et la Salle Polyvalente et de la consultation des entreprises pour la rénovation de l'école maternelle dont la remise des offres est prévue le 30 janvier 2017.

Gymnase

Thierry RANGONE indique que lors d'une réunion avec Cythelia et les entreprises désignées pour les travaux du gymnase, il a bien été précisé les besoins de la collectivité (meilleure maîtrise de la gestion du chauffage dans la salle de sports) et certaines obligations réglementaires (mise en place de dispositif de coupure d'alimentation en cas de fumée).

Une proposition technique et financière de l'entreprise HYGIEN'AIR sera transmise prochainement en vue d'une décision du Conseil Municipal.

Salle polyvalente

Concernant la salle polyvalente, Thierry RANGONE indique que plusieurs hypothèses ont été évoquées avec cette entreprise, mais que la solution de mise en place d'une centrale d'air évolutive n'est pas possible techniquement car elle a un encombrement trop important. Par contre, il sera possible d'adjoindre un caisson dans la ventilation double flux pour produire du froid, même si le coût serait assez élevé (modification hydraulique, pompe à chaleur...).

Alain FINA demande si les radiants électriques seront régulés.

Thierry RANGONE indique que la régulation sera possible uniquement sur la VMC.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de valider la mise au point du marché pour les travaux de la salle polyvalente signé avec HYGIEN'AIR et qui modifierait le marché comme suit :

Marché initial avec ventilation simple flux	Nouveau marché avec ventilation double flux
34 154,40 € TTC	54 238,80 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette modification au marché signé avec HYGIEN'AIR, aux conditions techniques et financières évoquées ci-dessus.

Ecole maternelle

Thierry RANGONE rappelle le décès de Monsieur MONTAGNE chargé de la maîtrise d'œuvre sur ces dossiers de rénovation des bâtiments.

Il indique qu'une visite avec l'ensemble des candidats a eu lieu le 11 janvier et que des questions sont notamment intervenues sur les problèmes d'amiante (produits verriers, joints de certaines menuiseries...). La gestion de cette phase des travaux va être compliquée techniquement et risque d'avoir un impact financier important.

Thierry RANGONE se demande s'il ne conviendrait pas, concernant le remplacement de certaines menuiseries, de conserver les dormant des fenêtres, ce qui aura toutefois un impact sur les menuiseries et l'isolation extérieure prévues au marché. Il propose de décider sur ce point après l'ouverture des plis, prévue le 31 janvier à 13h30.

Alain FINA juge cette approche pertinente, car même si cela réduira la surface de vitrage, le nombre d'ouverture dans l'école reste suffisant.

Christian COMBAZ rejoint la séance.

Requalification de la rue des Tilleuls : analyse de la période TEST

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent que suite à l'enlèvement, à l'issue de la période TEST, des aménagements provisoires (chicanes) liés à la requalification et sécurisation de la rue des Tilleuls, la Commission des Travaux a opéré une première réflexion sur la poursuite de ce projet.

La commission propose de tester la mise en place de feux de régulation qui, dès qu'un véhicule dépasse la vitesse réglementaire, passent au rouge.

Jean-Paul GIRARD indique que les services du Département ne sont pas très favorables à cette hypothèse car il n'y a pas beaucoup de recul sur ce type d'aménagement et qu'ils ne souhaitent pas les voir se « multiplier » au motif que le feu est dévoyé de sa fonction première, à savoir gérer les flux de circulation dans un carrefour. Ils préconisent d'envisager ce type d'aménagement uniquement si aucun autre dispositif de sécurité n'est possible.

Claudine AMOUDRY souligne qu'en Maurienne, cela fonctionne plutôt bien.

Alain FINA estime qu'il serait intéressant de les installer vers un carrefour en partie haute et basse de la rue des Tilleuls.

Il est décidé de demander au Conseil Départemental l'autorisation de faire un test.

Rénovation de la Mairie : point sur l'opération

Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE font part des échanges issus de la première réunion avec le cabinet d'architecte D'UN TRAIT de Grenoble qui se sera déroulée le 18 janvier, sur ce projet prévue en 2017.

Elle a permis de lancer le projet et au maître d'œuvre de visiter le site.

Il a été rappelé que le programme a fait l'objet d'un important travail avec les utilisateurs et les élus et qu'il convient d'en respecter les grandes lignes (remodelage de l'accueil, de la partie arrière de la mairie, possibilité ultérieure d'installer un ascenseur).

Concernant la chaudière, il sera quand même fait un diagnostic pour voir la pertinence de son remplacement.

Un diagnostic amiante et plomb sera nécessaire avant les travaux.

Le phasage des travaux a été également évoqué avec les modalités à prévoir pour maintenir le fonctionnement des services.

Enfin, Thierry RANGONE indique que les premières esquisses seront présentées le 14 février à 19h15 en commission des travaux.

Point sur le projet de requalification de la rue de Princens

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE indiquent qu'un travail sur le foncier est en cours et qu'il reste quelques accords à obtenir.

Claudine AMOUDRY demande le mode de gestion des eaux pluviales de l'éventuel lotissement qui se ferait « Derrière Frontenex ».

Jean-Paul GIRARD indique qu'un système de rétention sera imposé.

Thierry RANGONE indique que ENEDIS (ex-ERDF) sera sollicité pour effectuer une étude sur les puissances électriques nécessaires au vu des projets en cours ou à venir (résidence senior, lotissement...) et précise qu'ainsi, les travaux combinés à l'existant permettront de disposer des réseaux secs et humides suffisants.

Il fait un point sur le planning et la coordination qui sera nécessaire entre le Syndicat des Eaux du Fayet (reprise du réseau d'eau potable), le Syndicat d'Énergie de la Savoie (réseaux électriques, télécommunications et éclairage public) et la Commune (eau pluviale et voirie).

Enfin, il indique que le Dossier de Consultation des Entreprises est en cours de bouclage pour un lancement de la consultation en février.

Requalification de la rue de Princens : signature d'un avenant avec le SDES valant transfert partiel de la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire indique que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie est désormais maître d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électrique, éclairage publics et génie civil de télécommunication).

A ce titre, il est nécessaire de signer un avenant valant transfert partiel de la convention de maîtrise d'œuvre (signé en 2011 avec SITES) avec le SDES et le maître d'œuvre SITES, devenu ALPGEO suite à une fusion, pour céder au SDES cette compétence et qu'il puisse régler les factures de maîtrise d'œuvre lui revenant.

Cet avenant prévoit également le phasage prévisionnel des travaux de cette opération :

- Phase 1 : eau potable – mars 2017 (maîtrise d'ouvrage du syndicat des eaux du Fayet)
- Phase 2 : eaux pluviales – mars 2017 (maîtrise d'ouvrage de la commune)
- Phase 3 : réseaux secs – avril / mai 2017 (maîtrise d'ouvrage du SDES)
- Phase 4 : voirie – juin / juillet 2017 (maîtrise d'ouvrage de la commune)

Il est précisé que le calendrier prévu ne pourra être respecté, mais qu'il est important de figer le déroulement des différentes phases.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cet avenant avec le SDES.

Point sur l'acquisition d'un tracteur de déneigement et d'équipements

Monsieur le Maire et Thierry RANGONE font le point sur ce dossier.

L'analyse des offres est sommairement présentée dans l'attente d'une vente directe par la Commune de l'Unimog et non une reprise.

Travaux divers

➤ Réhabilitation du dojo – Maison des sociétés

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de faire une réunion avec les associations utilisatrices du dojo, le cabinet AMOME CONSEILS et des élus afin de démarrer l'étude de faisabilité sur le déplacement/réhabilitation du dojo de la Maison des Sociétés.

Nathalie BIBOLLET estime que c'est prématuré de réunir les associations car ce peut être frustrant pour ces dernières si le projet n'aboutit pas.

Thierry RANGONE indique qu'au contraire, c'est en recensant leurs besoins que le projet pourra être cohérent. Ce type d'étude permet de porter à connaissance de tous des contraintes et avantages de telle ou telle solution.

Sandrine POIGNET indique que l'emplacement qui sera retenu décidera de la nature du projet.

PERSONNEL

Renouvellement de l'adhésion au Service de Prévention des risques professionnels

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ rappelle que la Commune de Frontenex a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du CDG 73 : accompagnement Document Unique, action de sensibilisation, mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistante de prévention (nouveau service effectif au 1^{er} janvier 2017) et de l'agent en charge de la fonction d'inspection du CDG 73.

Il indique que la convention étant arrivée à expiration le 31 décembre 2016, il convient de procéder à son renouvellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Approuve le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisé,
2. Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée avec effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 3 ans
3. Dit que les crédits nécessaires (200 € par an) sont inscrits au budget primitif 2017

FINANCES

Donation d'une propriété (maison et terrain) à la Commune : choix de la collectivité

Rapporteur : Jean-Paul GIRARD

Monsieur le Maire indique que Monsieur DAL RIO Roger, administré de Frontenex, est décédé le 3 décembre 2016. Par testament du 2 septembre 2010, il avait légué à la Commune de Frontenex sa propriété du 37, rue des Tilleuls, comprenant une maison d'habitation et un terrain, sans possibilité de la vendre ultérieurement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, tout en saluant le geste de Monsieur DAL RIO, de renoncer à ce legs, car des frais importants seront à engager pour rénover cette maison que la Commune ne pourra jamais vendre.

Laurent VERNAZ indique que c'est un don et non un héritage, et qu'ainsi, les dettes de Monsieur DAL RIO ne devraient pas être à la charge de la Commune.

Christian COMBAZ souhaiterait avoir des éléments financiers avant de prendre une décision.

Jean RONZATTI rebondit et indique qu'il n'est pas possible de refuser une donation sans disposer de chiffres. Laurent VERNAZ estime qu'accepter cette donation serait moralement difficile car cela reviendrait à « déshériter » les héritiers.

Après débat, à la majorité (10 abstentions/8 vote contre), le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la donation de Monsieur DAL RIO.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents EPCI

Les délégués des différents EPCI, dont la commune est membre, évoquent les dossiers en cours.

CIAS DE FRONTENEX

Laurent VERNAZ, Président du CIAS de Frontenex, rappelle la réunion du 1^{er} février à la salle polyvalente, ouverte à tous les élus, et qui concernera la présentation du projet d'EHPAD.

Il indique qu'au niveau du projet, des demandes d'emprunts ont été effectuées récemment.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Thierry RANGONE indique des réunions ont eu lieu sur la problématique des déchets et des économies d'énergie, avec notamment des appels à projet pour des opérations créatrices d'énergie.

Dominique NOYEAU fait part de la mise en place de la commission CULTURE de la CA ARLYSERE fin janvier.

Divers

- Monsieur le Maire rappelle l'objet de l'association REGUL'MATOUS qui s'occupe de la régulation des chats errants sur la Commune et propose de verser une subvention de 100 €, ce que le Conseil Municipal valide à l'unanimité.
- Monsieur le Maire propose la mise en place de distributeurs de sacs à crottes sur la Commune afin de lutter contre les déjections canines, ce qui est approuvé par l'ensemble des élus.
- Monsieur le Maire rappelle les vœux des pompiers le 28 janvier, et le repas des anciens, le 29 janvier à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H15

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 17 février 2017 à 19h15.

Le Maire,



Jean-Paul GIRARD